

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## BOUILLIE BORDELAISE EXPRESS

Date de préparation 30-mai-2012

Date de révision 09-janv.-2014

Numéro de révision 2

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit BOUILLIE BORDELAISE EXPRESS

Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse e-mail INFO-MSDS@SCOTTS.COM

Distributeur SCOTTS FRANCE SAS  
21 Chemin de la Sauvegarde  
Ecully, 69134  
France

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **ORFILA - 01 45 42 59 59**

France : Urgences médicales : CAP Lyon - 04 72 11 69 11 (24h) ou 04 72 86 67 32  
Service consommateurs : 0810 42 20 52

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Symbole(s)** Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**R-code(s)** Xi;R36 - R43 - N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318)

Acute Aquatic Toxicity Catégorie 1 (H400)  
Chronic Aquatic Toxicity Catégorie 1 (H410)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



**Symbole(s)**  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) de risque

R36 - Irritant pour les yeux  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette  
S56 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant  
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



**Mention d'avertissement**                      **DANGER**

**Mention de danger**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

**2.3 Autres dangers**

Pas d'information disponible.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Bordeaux Mixture (Metal Copper*)	RM237610	8011-63-0	80 - 90	Xn;R20 Xi;R41 N;R50/53	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400)	-

\* Copper (pure active) : 20 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Consulter immédiatement un médecin
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Danger particulier</b>	Pas d'information disponible
---------------------------	------------------------------

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation :**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme  
Éviter le contact avec les yeux  
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

#### **Mesures d'hygiène :**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.  
Se laver les mains après manipulation

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé  
Conserver dans un endroit sec  
Conserver à une température inférieure à 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition :** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

**Le niveau sans effet dérivé (DNEL)** Pas d'information disponible

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues.

**Protection des mains** gants de protection.

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	bleu	
<b>État physique</b>	Solide	
	Granulés à disperser dans l'eau.	
<b>Odeur</b>	Inodore	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.6	(1% solution)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Non applicable	
<b>Point d'éclair</b>	Non demandé	
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
<b>Pression de vapeur</b>	non applicable	
<b>Masse volumique apparente</b>	0.91 kg/L	
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable	
<b>Solubilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	228°C	
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Viscosité</b>	Non demandé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant (selon le test A17)	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 Autres informations

**Teneur en COV** Pas d'information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
Ne pas exposer à des températures extrêmes

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO<sub>4</sub>Ca, H<sub>2</sub>O.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation

Non demandé.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. (lapin).

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

Ingestion

Non classé.

DL50 oral

> 2000 mg/kg (rat)

DL50 dermal

> 4000 ml/kg (rat)

#### Toxicité chronique

**Corrosion/irritation cutanée**

Pas d'information disponible.

**Sensibilisation**

Peau: N'a pas d'effet sensibilisant. (cochon d'Inde).

**effets cancérogènes**

Pas d'information disponible

**Effets mutagènes**

Pas d'information disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Pas d'information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Pas d'information disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

EC50/48h/Daphnia = 0.86 mg/L (Daphnia magna)

CL50/poisson/96 h = > 5.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Bordeaux Mixture (Metal Copper))
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

**IMDG/IMO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bordeaux Mixture (Metal Copper))
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

**IATA/ICAO**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bordeaux Mixture (Metal Copper))
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Homologation n° : 2000125

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>La Chine</b>	-
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)

**Légende :**

**TSCA** - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R20 - Nocif par inhalation

R36 - Irritant pour les yeux

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 09-janv.-2014

**Révision** sections mises à jour: 2: Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**